

# PROCES VERBAL DE LA REUNION

## du 23 février 2022

**PRESENTS** : M. BLUTEAU Joël – Mme ROBIN Hélène – M. LEGERON Joël - Mme SURAUD Rose-Marie – M. AUGER Jean-Louis – Mme TEIXEIRA Andreia – M. MANCEAU David – Mme BAUD Françoise - BERTRAND Adrien – Mme CHAUVEAU Delphine – M. BILLARD Fabien – Mme MIGNE Mélanie – M. DUSSEVAL Tony – Mme JOUBERTEAU Yolande – M. SOULAIN Guy - Mme JUTARD Marinette – M. JOURDAIN Éric – M. LAPORTA Francis

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme LIEHRMANN-DREUX Simone a donné pouvoir à Mme ROBIN Hélène

### SOMMAIRE

---

|  |   |
|--|---|
| ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....  | 1 |
| APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 JANVIER 2022 .....  | 2 |
| MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL .....   | 2 |
| MODIFICATION REPRESENTATION AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES (délibération n° 2022-0015).....  | 2 |
| Subvention association FC2 Sud Vendée (délibération n° 2022-0016).....   | 3 |
| Contingent 2022 SDIS (délibération n° 2022-0017).....  | 3 |
| Devis laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée pour les analyses annuelles (délibération n° 2022- 0018).....   | 4 |
| Mise en place d'un plan de maîtrise sanitaire au restaurant municipal: devis du laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée (délibération n° 2022- 0019)..... | 4 |
| Adhésion ALIGATORE 2022 (délibération n° 2022-0020) .....  | 4 |
| Achat des parcelles AB.2 et AB.4 (délibération n° 2022-0021).....  | 4 |
| Eco-pâturage lagunage (délibération n° 2022- 0022).....  | 5 |
| Définition de l'emplacement du city-stade (délibération n° 2022-0023).....   | 5 |
| Projet immobilier école Saint-Hilaire (délibération n° 2022-0024) .....  | 6 |
| Convention pour intervenants du Conseil Départemental dans le cadre des projets artistiques sur le temps scolaire (délibération n° 2022- 0025) .....                               | 7 |
| INFOS DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER .....   | 7 |
| QUESTIONS DIVERSES .....   | 7 |

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h33.

Monsieur le Maire remercie M. LAPORTA Francis de rejoindre l'équipe du Conseil Municipal.

### *ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE*

M. BERTRAND Adrien se porte candidat pour le poste de secrétaire de séance. Après vote à main levée, a été élu secrétaire de séance, à l'unanimité, M. BERTRAND Adrien.

## *APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 JANVIER 2022*

M. le Maire revient sur le dossier de la viabilisation de la Rue des Vignes et de la question de la PVR. M. le Maire confirme que la PVR avait bien été mise en place sur toute la commune mais qu'il fallait prendre également une délibération par voie pour que celle-ci puisse s'appliquer. Cela avait été fait pour la Rue des Jardins uniquement et c'est toujours valable. Mais depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, il n'est plus possible de prendre de délibération par voie. M. le Maire a appelé le service ADS le lendemain de la réunion pour avoir confirmation, et il a obtenu une confirmation écrite par mail. M. le Maire rappelle que la rue des Vignes est en zone Ub et qu'il convient donc de la viabiliser.

M. le Maire confirme également qu'il n'avait pas été pris de délibération pour créer un lotissement rue des Vignes. La commune a bien essayé de négocier le prix des terrains pour les acheter mais ça s'est arrêté là, il n'y a pas eu de délibération.

Le procès-verbal du 20 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

## *MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL*

*Rapporteur : M. BLUTEAU Joël*

Monsieur le Maire informe que à la suite de la démission de Mme TROADEC Anne du conseil municipal, pour des raisons personnelles, c'est la personne qui suit dans la liste qui prend la place donc M. LAPORTA Francis.

M. le Maire informe qu'un courrier a été envoyé à la sous-préfecture le 31 janvier 2022 et que Mme la sous-préfète a répondu avoir pris acte de la démission le 8 février 2022.

Le nouveau tableau du Conseil Municipal est en annexe de ce procès-verbal.

## *MODIFICATION REPRESENTATION AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES (délibération n° 2022-0015)*

*Rapporteur : M. BLUTEAU Joël*

Monsieur le Maire informe que Mme TROADEC Anne doit être remplacée par un membre de la même liste « l'Avenir Ensemble à L'Île-D'Elle ».

Monsieur LAPORTA Francis se propose et accepte de remplacer Mme TROADEC Anne dans les commissions où elle était membre.

La liste des commissions se compose donc comme suit :

### ✓ COMMISSION DES FINANCES

ROBIN Hélène – LEGERON Joël – SURAUD Rose-Marie – BAUD Françoise – MANCEAU David – MIGNE Mélanie – JUTARD Marinette

### ✓ COMMISSION VOIRIE, BATIMENTS PUBLICS, LOTISSEMENT, CIMETIÈRE, ESPACES VERTS

ROBIN Hélène – LEGERON Joël – SURAUD Rose-Marie – AUGER Jean-Louis – DUSSEVAL Tony – SOULAINÉ Guy – MANCEAU David – JOURDAIN Éric

### ✓ COMMISSION ANIMATIONS COMMUNALES, DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, SPORT ET JEUNESSE

ROBIN Hélène – LEGERON Joël – SURAUD Rose-Marie – BILLARD Fabien  
– TEIXEIRA Andréia – BERTRAND Adrien – JOUBERTEAU Yolande – JOURDAIN  
Eric

✓ COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE, MÉDIATHÈQUE

ROBIN Hélène – LEGERON Joël – SURAUD Rose-Marie – LIERHMANN-  
DREUX Simone - BILLARD Fabien – JOUBERTEAU Yolande – LAPORTA Francis

✓ COMMISSION DU RESTAURANT MUNICIPAL ET DES AFFAIRES SCOLAIRES

ROBIN Hélène – LEGERON Joël – SURAUD Rose-Marie – JOUBERTEAU Yolande –  
CHAUVEAU Delphine - TEIXEIRA Andréia – MIGNE Mélanie – DUSSEVAL Tony –  
LAPORTA Francis – JUTARD Marinette

✓ COMMISSION DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE, DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE

ROBIN Hélène – LEGERON Joël – SURAUD Rose-Marie – AUGER Jean-Louis –  
DUSSEVAL Tony - BILLARD Fabien – SOULAINÉ Guy – JUTARD Marinette -

✓ COMMISSION DES ORDURES MÉNAGÈRES

ROBIN Hélène – LEGERON Joël – SURAUD Rose-Marie – TEIXEIRA  
Andréia – LIERHMANN-DREUX Simone - BERTRAND Adrien – LAPORTA Francis

✓ COMMISSION COMMUNICATION

ROBIN Hélène – LEGERON Joël – SURAUD Rose-Marie – TEIXEIRA  
Andréia – BERTRAND Adrien – MANCEAU David – LAPORTA Francis

*Subvention association FC2 Sud Vendée (délibération n° 2022-0016)*

*Rapporteur : M. BLUTEAU Joël*

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans est versée une subvention au FC2 Sud Vendée de 15 000 € (Aide à l'emploi) et 450 € (transport). Le club demande si cette année encore, la commune peut verser en 2 fois la subvention : 7 500 € en février et 7 500 € en avril après le vote du budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la subvention de 15 000 € (Aide à l'emploi) et 450 € (transport) pour le FC2 Sud Vendée et accepte que le versement des 15 000 € soit effectué en 2 fois, sur les mois de février et avril.

*Contingent 2022 SDIS (délibération n° 2022-0017)*

*Rapporteur : M. BLUTEAU Joël*

Monsieur le Maire présente la facture « contingent SDIS 2022 » pour un montant de 21 347,56 € TTC.

Monsieur JOURDAIN Eric souligne que lorsqu'on fait le calcul, le SDIS a pris en compte 1586 habitants et demande donc où a été pris ce nombre. M. le Maire répond qu'il s'agit de la population DGF.

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité, la facture contingent SDIS 2022 pour un montant de 21 347,56 € TTC.

## *Devis laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée pour les analyses annuelles (délibération n° 2022- 0018)*

*Rapporteur : M. BLUTEAU Joël*

M. le Maire présente le devis du laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée pour les analyses annuelles au restaurant municipal qui se décompose à 384,22€ HT pour les frais d'analyses et à 165,84 € HT pour les frais annexes. M. le Maire rappelle que c'est une obligation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis n°2022.569 du laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée pour un montant total de 550,06 € HT.

## *Mise en place d'un plan de maîtrise sanitaire au restaurant municipal : devis du laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée (délibération n° 2022- 0019)*

*Rapporteur : M. BLUTEAU Joël*

Monsieur le Maire présente un devis du laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée pour la mise en place d'un plan de maîtrise sanitaire au restaurant municipal pour un montant remis de 2 195,60 € HT. Il précise que ceci est une obligation.

M. LAPORTA Francis demande ce qu'est un plan de maîtrise sanitaire et M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'un plan pour aider les agents pour la maîtrise de tout ce qui est sanitaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis n°2022.500bis pour un montant de 2 195,60 € HT du laboratoire de l'environnement et de l'alimentation de la Vendée.

## *Adhésion ALIGATORE 2022 (délibération n° 2022-0020)*

*Rapporteur : M. BLUTEAU Joël*

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion à ALIGATORE pour 2022 pour un montant de 20 €.

M. LEGERON Joël explique qu'il s'agit d'une association qui lutte contre les ragondins par des piégeages le matin et de l'entretien l'après-midi.

Marinette JUTARD demande si ALIGATORE fait toujours l'entretien des sentiers pédestres. Joël LEGERON lui répond que cette opération d'entretien est terminée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer à ALIGATORE pour un montant de 20 € pour l'année 2022.

## *Achat des parcelles AB.2 et AB.4 (délibération n° 2022-0021)*

*Rapporteur : M. BLUTEAU Joël*

Monsieur le Maire présente un courrier de Mme BERNARD Christine datant de 2017 qui accepte la vente de ses deux parcelles cadastrées section AB n°2 et AB n°4 pour un montant de 300 € net vendeur. Cette proposition a été discutée en commission voirie qui a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'acheter les parcelles section AB n°2 et AB n°4 à Mme BERNARD Christine pour un montant de 300€ net vendeur (frais de notaire en sus à la charge de

la commune) et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte en l'office notariale SCP ARCOUET/GIRAUDET.

### *Eco-pâturage bassins d'orage (délibération n° 2022- 0022)*

*Rapporteur : M. BLUTEAU Joël*

Monsieur le Maire présente 2 devis de prestation d'éco-pâturage pour la tonte de pelouse des bassins d'orage de la commune. Ce sujet a été à l'ordre du jour de la dernière commission voirie/bâtiments/espaces verts.

Il s'agit d'un mode d'entretien écologique. Les bassins d'orage ne sont plus entretenus. Ce projet a été discuté avec le directeur du service technique.

Un devis de la société Damien FONTENEAU, basée à Château-Guibert proposant une convention sur 5 ans pour un montant annuel de 2 553,24 € TTC pour la mise à disposition d'animaux. Les frais d'installation de grillage aux normes à mettre en place par la commune.

Un devis de Alliance pâturage, société de La Chaize-le-Vicomte, pour une mise à disposition des animaux de 3 276 € TTC par an. Ainsi qu'un devis pour la mise en place d'une clôture électrifiée à 2 116,80 € la première année (seuls les éléments abimés sont facturés les années suivantes).

Les élus de la commission ont émis le souhait d'avoir une clôture sécurisée pour ne pas retrouver les animaux sur la route ou sur la voie de chemin de fer. M. LEGERON Joël précise que le grillage électrique sera à l'intérieur de la clôture actuelle. Il y aura des panneaux d'informations mais il y a toujours des risques de dérapage. Il faudra faire attention aux chiens en divagation.

M. BILLARD Fabien informe qu'il faudra se renseigner auprès du Parc Naturel Régional pour savoir s'il y a possibilité d'avoir une subvention. M. le Maire confirme que cela leur sera demandé.

M. le Maire propose de retenir les devis de Alliance pâturage pour la prestation et la mise en place de la clôture électrique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis n°I-22-02-4 d'Alliance Pâturage pour un montant de 2 116,80 € TTC correspondant à la location de la clôture mobile et de l'électrificateur. Ainsi que le devis n°0016-A d'Alliance pâturage pour un montant de 3276€ TTC par an pour l'ensemble des parcs.

### *Définition de l'emplacement du city-stade (délibération n° 2022-0023)*

*Rapporteur : M. BLUTEAU Joël*

M. le Maire précise qu'il faut définir le lieu d'implantation du futur city-stade pour pouvoir faire la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale des Sports.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un endroit qui accueille les jeunes et que l'emplacement idéal serait à côté du terrain de football. Mme JUTARD Marinette interpelle le conseil sur le parking poids lourds à proximité, quant à la validation de l'emplacement, elle précise que le lieu a déjà été précisé dans la presse avant la validation du conseil. M. le Maire s'en excuse.

M. JOURDAIN Éric pose la question de l'éclairage public dans ce secteur car il ne faudrait pas que les lumières s'éteignent à 23h00. M. le Maire précise que le parking poids-lourds est éclairé toute la nuit et qu'il faudra voir s'il y a besoin de faire une extension de réseau et de laisser allumer toute la nuit,

ou de mettre un éclairage à détecteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'emplacement du city-stade à côté du terrain de football sur la parcelle AK.397.

### *Projet immobilier école Saint-Hilaire (délibération n° 2022-0024)*

*Rapporteur : M. BLUTEAU Joël*

Mme PERRUCHOT Elisabeth, cheffe de l'établissement école Saint-Hilaire, M. BLUTEAU Alexis, président de l'OGEC et Mme PAULINE-JARDIM Jessica, présidente de l'APEL ont co-écrit un courrier à l'attention de M. le Maire pour signaler que le coût de rénovation de l'école actuel est élevé et que se pose donc la question du transfert de l'école sur un autre site de la commune. Ils demandent donc si la commune a un terrain à leur proposer à la vente.

M. le Maire précise qu'il reste 3000m<sup>2</sup> d'espace vert entre le restaurant municipal et le collège en zone Uc. Une partie va être utilisée pour le réaménagement du quai bus et parking du collège, mais il serait possible de vendre 1000m<sup>2</sup> en fond de terrain avec un passage ou bien une servitude de passage. La sortie pourrait se faire par la rue du Moulin Rouge. Le terrain est viabilisé. Mme JUTARD Marinette rappelle que lors de de l'établissement du PADD pour l'élaboration du PLU, ce terrain devait servir pour l'agrandissement du restaurant municipal ou du collège et que cela a été acté et doit être respecté. M. le Maire précise qu'il n'y a aucun projet d'agrandissement.

M. JOURDAIN Eric pose la question concernant les places de parking. M. le Maire précise qu'il est prévu plusieurs places de parking dans le projet de réaménagement des abords du collège.

M. le Maire précise qu'aujourd'hui les terrains en zone Uc sont achetés 8€/m<sup>2</sup> mais qu'il faudrait voir pour proposer un prix de 20€/m<sup>2</sup>.

M. LAPORTA Francis demande à M Le Maire quel est le mode de calcul qui l'amène à proposer un prix de 20€. M le Maire répond qu'il s'agit d'une évaluation ; est-ce assez ou pas assez ?

M. LAPORTA Francis propose d'effectuer une évaluation basée sur la moyenne des prix de vente actuels pratiqués sur notre commune, et pourquoi pas sur les communes avoisinantes.

Mme ROBIN Hélène répond « On est chez nous, on fait ce que l'on veut. »

M le Maire maintient sa proposition de 20 €/m<sup>2</sup>

M. le Maire propose de mettre aux votes :

1. La vente de 1000 m<sup>2</sup> de la parcelle AD 157
2. Le prix de vente à 20 €/m<sup>2</sup>

M. le Maire, Mme CHAUVEAU Delphine et Mme MIGNE Mélanie ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 3 contres (M JUTARD, E. JOURDAIN, F. LAPORTA) valide la vente de 1000 m<sup>2</sup> de la parcelle AD 157

Le conseil municipal, par 12 voix pour, 3 contres (M JUTARD, E. JOURDAIN, F. LAPORTA) et 1 abstention (A. TEIXEIRA) valide la proposition de 20 € le m<sup>2</sup>

# *Convention pour intervenants du Conseil Départemental dans le cadre des projets artistiques sur le temps scolaire (délibération n° 2022- 0025)*

*Rapporteur : M. BLUTEAU Joël*

Monsieur le Maire présente une convention de l'académie de Nantes fixant les conditions de participation des intervenants extérieurs rémunérés des collectivités territoriales dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Les intervenants du Conseil Départemental dans le cadre de projets artistiques sur temps scolaire interviennent dans les deux écoles.

Après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

## *INFOS DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER*

- Vente Consorts MEERPOEL : pas de préemption
- Echange Consorts GALLIOT et Consorts ROBIN : pas de préemption
- Vente Indivision GUIGNARD : pas de préemption

## *QUESTIONS DIVERSES*

- Monsieur le Maire informe qu'une commission cimetière sera fixée pour aller sur place contrôler les concessions cimetière restantes.
- M. le Maire précise que le projet de M. MEUNIER Jean-Christophe a été présenté en commission voirie/bâtiment et qu'ils ne sont pas contre le projet mais que celui-ci ne peut pas se faire sur le terrain de paintball qui est déjà occupé. M. le Maire informe qu'il rencontre M. MEUNIER vendredi prochain.
- M. le Maire fait part des remerciements de M. et Mme CLEMENT à la suite des vœux 2022 et qu'ils souhaitent à l'ensemble du Conseil Municipal leurs meilleurs vœux.
- M. le Maire fait part des remerciements de M. et Mme FOUCHIER pour les condoléances.
- Mme JUTARD Marinette précise que les containers sont gênants pour la visibilité au stop de la rue de la Treille. M. le Maire va voir pour les changer de sens.
- M. le Maire informe que la prochaine commission finances est le jeudi 3 mars 2022 à 19h30 en Mairie et que les convocations seront distribuées en fin de semaine
- M. le Maire informe que le prochain conseil municipal sera le mercredi 23 mars 2022 au foyer rural
- M. le Maire informe que le groupe de travail du PCS se réunira le mercredi 9 mars 2022 à 10h00 en Mairie et qu'ils recevront l'invitation par voie dématérialisée

LEVÉE DE LA SEANCE A 22h00